

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Réunion du 22 juin 2020 à 18h au restaurant scolaire**

Convocation en date du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à huis clos, sous la présidence de Monsieur PENTHIER Thierry, Maire.

**Présents :**

Mmes MICHEL Josiane, COLAZZO Ginette, MARAIS Michelle. LETEVE Claudie, DUBREUIL Marie-Claude, PEROUX Angèle et CHATELIN Fatima

Ms VIALTAIX François, HORMIERE Pierre, AUTIN Francis, LESICKI André, JULIENNE Didier, TINDILLERE Alain, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry.

Secrétaire de séance : MARAIS Michelle.

Assistée de : Marie MAILLARY, Secrétaire de Mairie

**2020-06-18 Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation n'est plus à voter par les collectivités, suite à sa suppression par l'état. La recette est cependant compensée, et sera de 112 380 € pour 2020.

Les taux à voter sont pour les produits de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et la Taxe Foncière sur le non Bâti (TFNB).

Il précise que certains contribuables sont exonérés des taxes communales (décisions par l'Etat) et que le produit est également compensé par l'Etat.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 2 taxes, TFB et TFNB.

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

*- décide de maintenir les taux suivants :*

*- TFB : 17.77 %*

*- TFNB : 35.73 %*

**2020-06-19 Subventions aux associations**

Comme chaque année, les associations fournissent à Monsieur le Maire, leur bilan financier ainsi qu'une demande de subvention communale.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que les associations de la commune se portent bien, et n'ont pas d'exigences particulières. Cependant, Monsieur le Maire demande à soutenir leurs activités. C'est pourquoi il a démarché les associations principales de la commune (Amicale Laïque, Loisirs et Détente, USLL) afin de connaître leur situation dans le cadre de la crise sanitaire. Les associations ont fait savoir qu'elles se portaient bien. L'Amicale Laïque a procédé au chômage partiel des intervenants salariés. L'USLL n'a plus de recettes, mais n'occasionne pas de dépenses. Par contre elle s'inquiète pour le sponsoring de 2021, car si les entreprises ne se relèvent pas de la crise Covid-19, les recettes habituelles

seront moindres. La mairie restera vigilante. La FNACA devrait reporter son repas. Les autres associations ne ressentent pas d'impact particulier.

Monsieur le Maire demande à augmenter la subvention de la coopérative scolaire qui est actuellement de 2000 €. Par ce geste il souhaite d'une part, remercier l'équipe pédagogique et particulièrement Madame la Directrice Estelle Lechat pour son attitude exemplaire, notamment en assurant volontairement l'accueil des enfants du personnel soignant à l'école implication pendant le pic de la crise sanitaire et d'autre part compléter le geste remarquable de Monsieur Dequaires. En effet, le « Garage de Mont » va procéder à un don de 500 € au profit de la coopérative scolaire de la commune. Monsieur Desquaires, garagiste et donateur, a bien travaillé cette année grâce en partie aux habitants de la commune qui lui confient leur véhicule et souhaite participer à l'achat de mobiliers de jeux pour la cour de l'Ecole. C'est pourquoi il demande à la municipalité d'augmenter cette année la participation de la commune à la coopérative scolaire de 1 000 €, cet argent servira à l'achat de jeux pour la cour. Il indique que l'Amicale Laïque participera à hauteur de 250 € (un don de 800 € avait été effectué par cette association pour l'acquisition d'un bac à sable). Concernant le Festival Un été dans mon village, cette manifestation est maintenue à Lignerolles, Teillet-Argenty et Fontbouillant, le dernier week-end du mois d'août.

Monsieur le Maire met ensuite au vote les subventions.

*le Conseil municipal décide :*

*Voix pour : 13*

*Voix contre :*

*Abstention :*

*Ne participa pas au vote : 2 (TINDILLERE Alain et MICHEL Josiane)*

- *d'attribuer les subventions suivantes :*
  - *Amicale Laïque : 500 €*
  - *Coopérative scolaire Lignerolles : 3 000 €*
  - *USLL : 850 €*
  - *FNACA : 310 €*
  - *Loisirs et Détente : 310 €*
  - *La Chasse : 85 €*
  - *Coderail : 40 €*
  - *Codeprod : 40 €*
  - *Centre Social de Saint Martinien : 8 000 €*
  - *Collège JJ Soulier : 80 €*
  - *RMB : 200 €*
  - *CSEN de l'Allier : 50 €*

*Pour un montant global de 13 465 €*

### **2020-06-20 Subvention aux Restos du Cœur**

Monsieur le Maire rappelle que la commune attribue généralement la somme annuelle de 80 € aux Restos du Cœur de Montluçon.

Francis AUTIN demande que cette subvention soit augmentée pour un montant de 100 €.

*le Conseil municipal décide :*

Voix pour : 13

Voix contre : 2 (TINDILLERE Alain et LESICKI André)

Abstention : 0

Ne participa pas au vote : 0

- d'attribuer 100 € à l'association des Restos du Coeur

## 2020-06-21 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rend compte des effectifs de la commune au 01/01/2020 comme suit :

GRADE	Heures/hebdo	Titulaire	Stagiaire	Situation
Adjoint Technique Territorial Entretien des salles	21h		X	1 agent
Adjoint d'animation Territorial Périscolaire + aide aux maternelles	17h30			<b>Vacant</b>
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe Restauration scolaire	25h	X		1 agent
Adjoint Technique Territorial Espaces verts	17h30		X	1 agent
Adjoint Technique Territorial Espaces verts, bâtiments voiries	35h	X		1 agent
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie	35h	X		1 agent
Adjoint administratif Accueil mairie	19h			<b>Vacant</b>
Adjoint d'animation en surplus d'activité jusqu'au 03/07/20	7h30			1 agent

Mme MACEDO Isabelle, stagiaire au grade d'Adjoint technique territorial à 21h hebdomadaires est titularisée au 16/04/2020.

M. JACQUINET Loïc, stagiaire au grade d'Adjoint Technique territorial à 17h30 est titularisé au 01/03/2020. Ce dernier complète son temps de travail suite à l'absence pour congés en longue durée de l'agent titulaire à 35h hebdomadaires.

Monsieur BERGER Christian, est en contrat à durée déterminée à mi-temps, pour palier à l'absence pour maladie de l'agent titulaire à temps plein.

Le Centre social de Saint Martinien met à disposition de la commune, deux employées pour l'aide aux maternelles et l'accueil périscolaire. Ce service est facturé à la commune tous les mois.

Le Centre de Gestion met à disposition de la commune, Mme Paupert Maryse, qui travaille à l'accueil de la mairie pour 12h par semaines. Le CDG03 facture ce service à la mairie tous les mois.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Adoptent le tableau des effectifs au 01/01/2020*

### **2020-06-22 Création de poste temporaire pour surplus d'activités**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

#### **Pour un accroissement temporaire d'activité :**

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Compte tenu du nombre importants d'enfants inscrits à la cantine scolaire et de ce fait, la mise en place de deux services de restauration, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 7.50h par semaine dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement, à compter du 01/09/2020, d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'Animation Territoriale relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 01/09/2020 au 05/07/2021

Cet agent assurera des fonctions de surveillance des enfants dans la cour de l'école durant la pause méridienne à temps non complet de 7.50 heures/semaine. Il devra justifier d'une expérience professionnelle avec les enfants et d'un diplôme adéquat (CAP Petit Enfance, BAFA ...). La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 351 du grade de recrutement. Des heures complémentaires pourront être faites par l'agent et payées sur le même indice.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1° (ou 3, 2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3, 1°,

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *adoptent la proposition du Maire.*

### **2020-06-23 Vote du compte de Gestion 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie Municipale de Montluçon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal de la commune. Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis au conseil municipal de la commune son compte de gestion avant le 1er juin 2020 comme la Loi lui en donne obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

*Après en avoir délibéré,*

les membres du conseil par :

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

*- adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.*

### **2020-06-24 Compte Administratif 2019**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice 2019. Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Les membres siégeant sous la présidence de Monsieur Lesicki, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

*Après en avoir délibéré,*

*les membres par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

*Ne prend pas part au vote : Penthier Thierry, Maire*

*- adoptent le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :*

**section de fonctionnement :**

*résultat 2018 : + 115 561.35 euros*

*résultat 2019 : + 65 840.46 euros*

**Résultat cumulé : + 181 401.81 euros.**

**section d'investissement :**

*- 22 228.66 euros*

*- 23 445.54 euros*

**- 45 674.20 euros**

### **2020-06-25 Affectation des résultats**

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2019 en section de fonctionnement et d'investissement

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

*adopte les résultats suivants :*

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
1 - Résultat reporté 2018	115 561.35
2 - Résultat de l'exercice 2019	65 840.46
<b>3 - Situation nette au 31/12/19</b>	<b>181 401.81</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
4-- Résultat reporté 2018	- 22 228.66
5- Résultat de l'exercice 2019	- 23 445.54
<b>6 - Situation nette au 31/12/19 (à reporter ligne 001 du budget investissement 2020 en dépense ou recette)</b>	<b>- 45 674.20</b>
7 - Restes à réaliser Dépense 2019	51 000
8 - Restes à réaliser Recette 2019	55 318
<b>9 - Solde des restes à réaliser</b>	<b>+ 4 318.00</b>
<b>10 - Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (Somme ligne 6 et 9)</b>	<b>- 41 356.20</b>
<b>AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3) à réaliser par l'émission d'un titre au compte 1068</b>	
11 - Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	
12 - Facultatif : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	
13 - Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)	41 357
<b>14 - Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice 2020 (affectation au compte 1068 déduite (ligne 3 - ligne 13))</b>	<b>140 044.81</b>

### 2020-06-26 Vote du Budget Principal 2020

Monsieur le Maire félicite Marie Maillary , secrétaire de Mairie pour la qualité de son travail et tient à rappeler que le budget est géré « en bon père de famille », ce qui permet à la collectivité de pouvoir faire face sans trop de difficultés à ses charges.

Concernant les dépenses d'investissement pour l'année 2020, Monsieur le Maire indique que 11 900 € sont reportés de l'année passée afin de réaliser les travaux de la Rue du Charron, bien qu'il soit très possible que ces travaux se réalisent en 2021. Il indique également que des devis pour des travaux de voirie à venir concernant la route du Clos et la rue de la Bascule ont été demandés.

Pour le poste des dépenses sur les bâtiments communaux, il indique pour les dépenses à prendre en compte sont celles du changement d'un circulateur sur la chaudière du CACS et la pose de volets sur le bâtiment de la mairie afin d'isoler les bureaux de la chaleur durant l'été.

En ce qui concerne les achats de biens, la cantine va bénéficier d'une chambre froide afin d'être en conformité avec les services sanitaires du département. Les postes informatiques de la mairie vont être changés (accueil + secrétariat de mairie) et un poste supplémentaire acheté pour le bureau du Maire. Une paire de buts de football sera également commandée pour remplacer celle du terrain principal qui ne répond plus aux critères de sécurité actuels. L'acquisition d'autres buts sont à prévoir pour les années à venir.

Monsieur le Maire informe également que les travaux de la dernière tranche du CCAB 2 sont programmés pour cet été (place de l'Eglise).

Il indique vouloir mettre en provision pour le budget 2021, 5 000 € pour créer un jardin du souvenir, des caves-urnes et une allée dans le cimetière, et 20 000 € pour les travaux de toiture de l'Eglise. Une provision est également faite pour le legs Chabassier en attente de son devenir.

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel suivant :

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 : Charges générales	128 500	002 : Excédent de fonc. Ex. 2019	140 044
012 : Charge de personnel	183 154	70 : Produits des services	21 830
014 Atténuation de prod. (FPIC)	9 794	73 : Impôts et taxes	230 000
65 : Charges gestion courante	80200	74 : Dotations et participations	107 739
66 : Charges financières	7500	75 : Produits gestion courante	1 000
67 : Charges exceptionnelles	900	013 : Remb. salaires	12 600
68 : Amortiss. PLU	01	77 : produits exceptionnels	0
022 : Dépenses imprévues	5000		
<b>Sous total</b>	<b>414 848</b>		
023 : Virement section d'investiss	98 444		
<b>TOTAL :</b>	<b>513 413</b>	<b>TOTAL</b>	<b>513 413</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 : Emprunts et dettes	29 000	021 : Virement section fonction.	98 444
001 : Déficit 2019	45 675		
<i>Restes à réaliser 2019 :</i>		c/ 2802 amortiss PLU	01
<i>Voirie</i>	<i>11 900</i>	1068 : réserve pour déficit	41 357
<i>Bâtiment</i>	<i>1 100</i>	001 : Excédent 2019	0
<i>CCAB 2 tranche 2 :</i>			
<i>Frais étude</i>	<i>4 000</i>		
<i>Travaux</i>	<i>34 000</i>	<i>Reste à réalisés 2019</i>	<i>55 318</i>
Opération d'ordre	31 146	FCTVA	30 000
<b>Programmes 2020</b>		Opération d'ordre	31 146
Voirie	10 000		
Bâtiments	28 645		
CCAB 2 tranche 3	39 000	Subvention CD CCAB tranche 3	15 000
Cantine – chambre froide	1 800		
Informatique Mairie	2 500		
Stade But de foot	2 500		
Mairie : volets	5 000		
Eglise	20 000		
Cimetière	5 000		
<b>TOTAL</b>	<b>271 266</b>	<b>TOTAL</b>	<b>271 266</b>

*Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

*- adopte le budget 2020 présenté par Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire demande que les agents créaient davantage de saignées sur les accotements des voies communales. En effet, seul ce type d'intervention, permet de soulager la bande roulante des infiltrations d'eau. Il demande que ces saignées soient par la suite bien entretenues.

Concernant la Route de la Garde, des camions venant du barrage de Part et déversant du remblai de chantier dans un champ du hameau de la Garde, ont provoqué des dégradations sur les accotements de la chaussée. L'entreprise a procédé aux réfections nécessaires.

Mme Peroux, conseillère, demande s'il y aura un éclairage à l'abri Bus des Agrôles, comme c'était le cas il y a quelques années. Monsieur le Maire indique que les démarches pour remettre l'éclairage à l'abri bus sont en cours.

### **2020-06-27 Tarifs repas de la cantine**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire compte tenu de la situation actuelle.

Il rappelle que les tarifs avaient été réévalués en 2019.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *décide de conserver les tarifs comme suit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :*
- *tarif 1 : 2.07 € (QF < ou égale à 480 € + agents communaux)*
- *tarif 2 : 2.50 € (QF entre 481 et 700 €)*
- *tarif 3 : 2.76 € (QF entre 701 et 1 000 €)*
- *tarif 4 : 3.39€ (QF > à 1001 € ou sans justificatif de ressources + adultes)*

### **2020-06-28 Tarifs Accueil de loisirs Périscolaires**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif d'accueil jour du centre d'accueil périscolaire, géré par le Centre Social de St Martinien.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *N'augmente pas les tarifs : prix de la journée : 2.50 €*

### **2020-06-29 Remboursements frais kilométriques de Mme JACQUINET Véronique**

Dans le cadre de sa mission au restaurant scolaire, Mme Jacquinet Véronique, adjoint des services techniques principal 2<sup>ème</sup> classe, effectue chaque semaine quelques achats pour le compte de la commune à l'Intermarché La rotonde de Montluçon avec son propre véhicule.

Monsieur le Maire indique que ces déplacements représentent 15 km aller/retour et ont été effectués les :



04/09/19, 11/09/19, 18/09/19, 25/09/19, 02/10/19, 09/10/19, 16/10/19, 06/11/19 ,  
13/11/19, 20/11/19, 27/11/19, 04/12/19, 11/11/2/19, 18/12/19, 08/01/20, 15/01/20,  
22/01/20, 29/01/20, 05/02/20, 12/02/20, 19/02/20, 11/03/20, 25/03/20

Pour un total de 345 km.

Son véhicule est un modèle 8CV.

Compte tenu de l'arrêté du 26/02/19 modifiant l'arrêté du 03/07/2006 portant sur les remboursements des frais kilométriques des agents de la Fonction Publique Territoriale, la commune rembourse les frais à hauteur de 0.41 € du km, portant le total des frais kilométriques à 141.45 €.

*Après en avoir délibéré,  
le conseil municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais kilométriques engagés par Mme Jacquinet Véronique pour le fonctionnement du restaurant scolaire pour un montant de 141.45 €.*

#### **2020-06-30 Numérotation Parcelles ZL 151, ZL 153, ZL 155, ZL 156 ET ZH 203**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la division parcellaire de 2 terrains Rue des Gorges du Cher, il convient d'attribuer une numérotation postale.

En accord avec les services de la Poste il propose la numérotation suivante :

ZL 151 : 22 Rue des Gorges du Cher

ZL 153 : 22 quater Rue des Gorges du Cher

ZL 155 : 22 ter Rue des Gorges du Cher

ZL 156 : 22 bis Rue des Gorges du Cher

ZH 203 : 17 ter Rue des Gorges du Cher

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Adopte la numérotation postale des parcelles énoncées.*
- *Indique que la décision sera transmise aux services du cadastre du département, au Trésor Public, à la Poste et à EDF.*

#### **2020-06-31 Modification de la délibération 2020-05-17 : Membres de la commission communale d'appel d'offre**

Conformément à la réglementation en vigueur, il est procédé à l'élection des membres de la CAO.

**Président : Monsieur le Maire**

Titulaire : LESICKI André

Suppléant : PEROUX Angèle

Titulaire : AUTIN Francis

Suppléant : MICHEL Josiane

Titulaire : HORMIERE Pierre

Suppléant : JULIENNE Didier

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

*- nomme les membres de la CAO comme énoncés ci-dessus*

## **INFORMATIONS**

- Départ des CM2 : le jeudi 25 juin à 17h la mairie va procéder à la remise des cartes cadeaux aux enfants quittant l'école de la commune pour le collège. Le correspondant La Montagne ne pouvant être présent, Monsieur Marais, 1<sup>er</sup> adjoint est chargé de réaliser le reportage.
- Parcs vélos : Alain Tindillère, 3<sup>ème</sup> adjoint indique que des garages à vélo, permettant à 10 vélos de se garer, seront mis en place vers le kit stadium (devant l'Eglise). La municipalité souhaite équiper aussi le CACS et la mairie.
- Legs Chabassier : afin d'inviter les lignerollais à la visite du parc et de la maison le 14 juillet, Monsieur le Maire explique qu'une journée de nettoyage et de rangement sera organisée par et avec les élus le 4 juillet. Un circuit de visite fléché sera mis en place dans le cadre du respect des gestes barrières. Monsieur le Maire indique également qu'une plaque sera installée à l'entrée du parc, le nommant « Parc Chabassier » en mémoire de ses derniers propriétaires.
- Conseil d'Ecole : pour la rentrée de septembre 2020, 74 élèves sont attendus. Depuis le 22 juin, l'école a rouvert pour tout le monde. En raison des règles sanitaires à respecter, notamment la demande du Ministère de l'Education Nationale de ne pas brasser les classes entre elles, la municipalité a décidé de ne pas ouvrir le service de restauration scolaire. En effet, il est impossible d'organiser 4 services durant la pause méridienne, ni de respecter le 1 mètre entre chaque classe à l'intérieur de la salle de réfectoire. Les repas sont donc fournis par les parents, les enfants déjeunent au CACS et dans le jardin de la Maison des Loisirs. Mme LECHAT a informé la municipalité du départ de Mme DUC, enseignante de la classe des maternelles, elle sera remplacée par M. LECHAT. Mme DUPRAT sera en congé maternité jusqu'aux vacances de Toussaints et remplacée durant son absence. Monsieur le Maire se réjouit de trouver un peu de stabilité au sein de l'équipe enseignante de l'école.
- Amicale Laïque : l'AG aura lieu vendredi 26 juin.
- Communication : Mme LETEVE, conseillère, demande une meilleure visibilité des actions communales par un affichage pertinent et suffisant. Le panneau d'affichage devant la porte de la classe des maternelles pourrait être un support de communication communale en plus des communications associatives et culturelles.
- Jury d'assises : Mme LETEVE, conseillère, s'est rendue lundi 22 juin à Quinssaines pour le tirage au sort des jurés pour les assises de Moulins. Pour la commune de Lignerolles, 1 électeur a été tiré au sort.
- Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal ainsi que les bénévoles pour le nettoyage du Parc de M. Chabassier. En raison du Covid-19, chaque conseiller pouvait inviter de 1 à 2 bénévoles.
- Voirie : quelques riverains de la route du Clos, dans le bourg, demandent la mise en sens unique de la voie. Monsieur le Maire indique que le sujet sera abordé lors des rencontres des villages afin que tous les riverains soient associés à la réflexion. En effet, les véhicules roulent plus vite sur les routes en sens unique, et moins vite lorsqu'elles sont étroites et en double sens.

- Fibre optique : la mairie ainsi que l'école sont raccordées à la fibre depuis 1 semaine.
- Guirlandes : compte tenu de la crise sanitaire, Monsieur le Maire a décidé de ne pas maintenir les festivités habituelles du 14 juillet. Le feu d'artifice commandé habituellement chez RDN Diffusion, basée à Quinssaines sera remplacé par une commande de guirlandes pour les bâtiments communaux. Un rendez-vous commercial est fixé le 2 juillet en mairie.
- Repas des aînés : Monsieur Marais, 1<sup>er</sup> adjoint, indique qu'il convoquera la commission ad hoc afin de fixer la date du repas des aînés d'une part et d'autre part, définir le travail à engager pour ces festivités de fin d'année.

Séance levée à 20h05